



COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
COMPTE-RENDU DU 13/11/2018 A 19H00
BUREAU COMMUNAUTAIRE –

Membres : 16
Présents : 15
Excusé(s) : R. Ferraud

A)-INTERVENTIONS :

1-Madame Marie RICHARD, Chargée de missions à la direction du Développement économique du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (antenne de Chambéry), est intervenue au sujet des aides régionales économiques aux entreprises ; la présentation faite étant axée essentiellement sur le programme de la Région en faveur de l'économie de proximité (**Voir documentation en pièce jointe**).

Rappel : la CC Val Guiers inscrit chaque année à son budget une enveloppe FISAC en faveur des commerçants des bourgs centre avec Marie Payart comme interlocutrice.

Une seule aide a été attribuée à une entreprise du territoire de la CC Val Guiers depuis le début du dispositif.

Le Conseil communautaire de décembre 2018 se prononcera sur la convention à signer avec la Région au sujet du programme régional pour l'économie de proximité permettant de traiter les projets hors FISAC ; ce fonds d'Etat étant d'ailleurs en voie d'extinction.

2-Monsieur Franck GAUDIN, Responsable du pôle développement à l'EPFL de la Savoie, est intervenu au sujet des friches économiques situées sur le territoire de la CC Val Guiers (**Voir documentation en pièce jointe**). Suite au constat fait à ce jour, il est demandé à chaque Commune de faire remonter leurs remarques à l'EPFL.

A noter :

- l'EPFL est en contact avec l'ADEME et la Région au sujet des friches identifiées,
- l'EPFL contacte les propriétaires en lien avec les Elus.

B)- DISCUSSIONS :

1-Avancement de l'étude des EHPAD par rapport à la prise de compétence par la CC Val Guiers (avec les questions du SSIAD et du SAAD).

- le groupe de travail inter-CCAS constitué à cet effet se rencontre tous les mois,
- Madame Dreclerc effectue actuellement une analyse financière des deux établissements,
- une direction commune des deux établissements pour personnes âgées est en vigueur à ce jour.
- les travaux se poursuivent pour harmoniser leur gestion et leur gouvernance.
- un nouveau Bureau d'étude sera prochainement choisi afin de poursuivre le travail engagé en s'appuyant sur ce qui a déjà été fait,
- un audit des bâtiments sera programmé.

Face aux difficultés du SAAD (manque de bénévoles) et du SSIAD (difficultés financières), ces deux associations seront prochainement rencontrées. **A noter** : ces services fonctionnent différemment entre St Genix/Guiers (gérés sous forme associative) et Pont de Beauvoisin (gérés par le CCAS de La Quiétude).

Courant 2019, la CC Val Guiers devra réfléchir à une prise de compétence « services aux personnes âgées ». Des travaux de réflexion seront engagés prochainement à cet effet et devraient aboutir à la création d'un CIAS. Le diagnostic effectué par le Bureau d'études pour les EHPAD devra intégrer la forme d'organisation à trouver.

2-Etude économique préalable à la prise de compétence « Eaux pluviales urbaines » par le SIEGA suite au questionnaire envoyé aux Communes.

Les Communes doivent retourner ce questionnaire au SIEGA ce qui lui permettra d'identifier les coûts actuels d'exercice de cette compétence.

3-Compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » : répartition entre les Communes et la CC Val Guiers, délibération à prendre avant la fin de l'année 2018 (loi NOTRe).

« L'intérêt communautaire peut être révisé et évoluer en fonction du projet communautaire.

En conséquence, le Conseil communautaire doit délibérer pour déterminer les actions de soutien aux activités commerciales du ressort de l'intercommunalité. Il peut également développer et intégrer dans la notice

explicative à la délibération, ou en annexe, les actions qui relèveront de la responsabilité communale. Par défaut, les Communes membres sont compétentes pour l'ensemble des actions ne relevant pas de la définition de l'intérêt communautaire (elles disposent de la clause de compétence générale). »

Extrait des statuts de la CC Val Guiers : compétence obligatoire

- « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

La CC Val Guiers ayant déjà calibré les choses dans ses délibérations en limitant son intervention en appui au FISAC, la Préfecture nous a informés qu'il n'y avait pas d'urgence à re-délibérer. Ce point pourra donc être revu lors du prochain « toilettage » de l'intérêt communautaire de la CC Val Guiers, l'idée étant de garder une certaine souplesse sachant que :

- la CC Val Guiers pourrait assurer les interventions collectives et les Communes le reste, étant entendu qu'il est important que les Communes concernées gardent une possibilité d'intervention à déterminer (urbanisme, ...).

Cette réflexion se poursuivra lors des prochains Conseils communautaires.

4-Valorisation du passage du Critérium du dauphiné dans l'Avant-Pays Savoyard en juin prochain avec un départ à St Genix/Guiers :

La 71ème édition du Critérium du Dauphiné se déroulera du 9 au 16 juin 2019.

Le Bureau donne un accord de principe afin de participer à cette manifestation. La décision sera prise par le Conseil communautaire lors du vote du budget.

Pour rappel, en 2010 la CC Val Guiers avait participé à hauteur de 25 000€ auprès de « Rhône-Alpes Isère tour » pour un départ et une arrivée. Un dossier de subvention pourrait être déposé auprès de LEADER.

5- Plan mercredi : ce point est évoqué par Chantal Costerg suite à la Commission Enfance jeunesse du 6 novembre 2018 où ce plan avait été présenté. La commission a donné un avis favorable.

Question : le Bureau communautaire est-il favorable à mettre en place le Plan Mercredi ?

Cela impliquant de la part de la CC Val Guiers :

- d'avoir un accueil de loisirs habilité par la DDCSPP (direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations)
- de Rédiger et signer un PEdT (Projet Educatif de Territoire) avec le préfet, le DASEN (directeur académique des services de l'Education Nationale, et la CC Val GUIERS
- de s'engager à respecter la charte qualité "Plan Mercredi" c'est à dire s'engager à organiser des activités de qualité dans les domaines culturels, artistiques, sportifs, environnementaux.

Les deux premiers points sont déjà acquis puisque l'accueil de loisirs "les Marmousets" est habilité et qu'un nouveau PEdT est en cours de signature pour continuer à bénéficier des taux d'encadrement élargis.

Le dernier point ne demanderait pas un investissement financier très important et le service Jeunesse a déjà eu une expérience dans ce domaine avec les TAP.

La plus-value pour la CC Val Guiers, grâce à ce plan Mercredi, serait de pouvoir bénéficier de 0.46€ supplémentaire de l'heure de présence/ enfant ajoutés aux 0.54€ donné par la CAF actuellement.

(Voir estimation de calcul dans le compte rendu de la commission du 6 novembre).

Si elle met en place le Plan Mercredi, la CC Val Guiers devra réunir une fois par an un comité de pilotage des acteurs locaux

A savoir : la CAF finance ce plan mercredi dans une enveloppe nationale constante, par conséquent les opérations de développement inscrites dans les CEJ ne seront pas financées. La CC Val Guiers est concernée puisqu'elle avait prévu des actions nouvelles avec l'ouverture de l'accueil de loisir décentralisé à la Bridoire et l'ouverture d'un accueil de loisirs au mois d'août.

Le Bureau donne son accord pour mettre en place le plan Mercredi et décide de repousser l'ouverture de l'accueil de loisirs au mois d'août 2020 en attendant de connaître l'évaluation de l'expérimentation de l'accueil décentralisé de La Bridoire.

C)- DELIBERATION : acquisition d'une parcelle agricole sur la Commune de St Genix/Guiers

La Collectivité a la possibilité d'acquérir, par l'intermédiaire d'une substitution SAFER, trois parcelles de terrains agricoles sur la Commune de St Genix/Guiers, propriété de Madame Picard.

Ces terrains seront destinés à constituer des réserves foncières qui pourront servir de compensations aux agriculteurs impactés par des pertes de terrains dans le cadre de projets publics (extension de ZAE, de ZACOM, etc ...). La CC Val Guiers pourra donc se comporter comme bailleur au profit d'un ou plusieurs agriculteurs agréés par la SAFER qui interviendra comme substituant dans le cadre de ses missions

d'aménagement du territoire en faveur de l'agriculture, du développement rural et de la préservation de l'environnement.

Il s'agit des parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Surface	NC
LA FORET	A	0567	85 a 60 ca	T
LA FORET	A	0568	10 a 30 ca	VI
LA FORET	A	0569	22 a 50 ca	T

TOTAL 1ha 18a 40ca

Le prix de rétrocession de l'ensemble est de : **13 118€72 frais SAFER inclus**, décomposé comme suit :

-Prix principal d'acquisition : 11 840 € + Frais SAFER : 1065,60 € HT + TVA 213,12 €.

Il sera procédé à un appel à candidature à la location en privilégiant les agriculteurs impactés.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 15 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,

- **DECIDE** le bien-fondé de cette acquisition ;
- **MANDATE** le Président pour la signature de l'acte authentique par devant Notaire ainsi que pour toute pièces nécessaires à ce dossier.

LE PRESIDENT,



Robert CHARBONNIER

(NM/2018)